

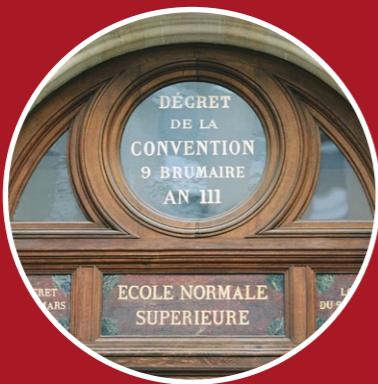
Transmettre pour l'École normale supérieure

/ GUIDE LEGS, DONATION, ASSURANCE-VIE
FONDATION DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE



PSL





Transmettre pour l'École normale supérieure

ÉDITO	
L'ENS : deux siècles d'excellence, au cœur des savoirs	p. 3
L'ENS aujourd'hui, une histoire à continuer avec vous	p. 4
La Fondation de l'ENS : une structure dédiée au développement de l'École	p. 6
Héritage : normaliennes et normaliens célèbres	p. 7
	p. 8
TRANSMETTRE : ASSOCIEZ VOTRE NOM À L'EXCELLENCE DE L'ÉCOLE	
Diversité : attirer tous les talents	p. 9
Recherche fondamentale : soutenir une recherche de pointe	p. 10
Patrimoine : faire vivre l'École au présent	p. 12
Bibliothèques : restaurer et valoriser le patrimoine mobilier et littéraire	p. 14
	p. 15
COMMENT TRANSMETTRE ?	
Le Legs	p. 18
La Donation	p. 18
L'Assurance-vie	p. 22
	p. 24
NOS GARANTIES POUR VOTRE CONFiance	
	p. 26

Associez votre nom à l'excellence de l'École,
aujourd'hui et demain.

Chères amies, chers amis, chers archicubes,

L'École normale supérieure est un établissement sans pareil dans le paysage de l'enseignement supérieur. Sa formation par et pour la recherche stimule la curiosité intellectuelle des normaliennes et normaliens. Et c'est bien cela qui rend l'École si singulière : la possibilité qu'ont nos étudiantes, étudiants et enseignants-chercheurs de partager leurs travaux et interrogations en transcendant les frontières de leur discipline.

La formation proposée par l'ENS est transdisciplinaire et libre : les normaliennes et normaliens construisent leur programme sur mesure et bénéficient de nombreuses possibilités d'expériences «hors les murs» et à l'international. **Leur liberté intellectuelle et leur épanouissement sont une priorité pour l'École.**

La recherche est structurée autour de 15 départements, 7 en sciences et 8 en lettres pour anticiper et accompagner les évolutions, soutenir les initiatives transdisciplinaires, et **une recherche fondamentale garante des découvertes et innovations sociétales.**

Toutes ces spécificités sont la force de l'ENS et sa raison d'être. Elles en font une école réputée mondialement pour son excellence, comme en témoignent les nombreux prix Nobel et autres médailles Fields attribués à des normaliennes et normaliens au cours des siècles.

Des alumni, des amis de l'ENS, ou encore des donatrices et donateurs de la Fondation de l'ENS, nous ont fait part de leur souhait de contribuer de façon marquante et durable aux avancées de la recherche fondamentale et au développement de formations d'excellence. Un legs, une donation ou une assurance-vie peuvent faire la différence : cette transmission vous permet d'accompagner l'ENS dans ses évolutions vers une école plus ouverte et enrichie par la diversité de tous les talents.

Respecter vos volontés est une responsabilité que nous avons pour les générations actuelles et futures.

Nous vous invitons à découvrir dans ce document comment associer votre nom et vos convictions à notre mission pour cette éducation d'excellence basée sur la recherche fondamentale. Vous accompagner dans cette démarche est notre priorité, et notre équipe se tient à votre écoute pour répondre à toutes vos questions et vous guider dans votre projet.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre généreuse contribution et votre confiance dans un geste de transmission et d'humanité.



STÉPHANE ISRAËL
Président de la Fondation de l'ENS



FRÉDÉRIC WORMS
Directeur de l'École normale supérieure - PSL

/ L'ENS : DEUX SIÈCLES D'EXCELLENCE, AU CŒUR DES SAVOIRS



1795

Premiers cours de l'École normale dans l'amphithéâtre du Muséum d'histoire naturelle. Le 6 avril, fermeture de l'École normale.



1808

Renaissance de l'École normale sous le nom de «Pensionnat normal» par Napoléon.

1815

Nouveau règlement. Un concours est institué pour entrer à l'École.

1826

Une ordonnance crée l'École préparatoire pour marquer une rupture avec une école «trop proche des Lumières».



1830

Un décret change le nom de l'École qui devient alors «École normale».

1836

Un terrain vague est destiné à l'École.

1843

Début de la construction du bâtiment rue d'Ulm imaginé sur le plan d'un Monastère (cloître).

Il sera établi à Paris une École normale, où seront appelés, de toutes les parties de la République, des citoyens déjà instruits dans les sciences utiles, pour apprendre, sous les professeurs les plus habiles dans tous les genres, l'art d'enseigner.

C'est par ces mots que l'École normale voit le jour le 30 octobre 1794
(art. 1 du décret du 9 Brumaire an III)

1845

Une ordonnance attribue le titre de «École normale supérieure» à l'École.

1846

Création de l'Association charitable et fraternelle des anciens élèves qui sera reconnue d'utilité publique en 1877.

1850

Ernest Bersot (directeur de l'ENS) fait installer, dans la cour de l'École, un bassin accueillant des poissons qui seront dénommés les «Ernest» par les élèves.

1857

Inauguration des locaux du 45, rue d'Ulm.

“

“

1870

L'École s'ouvre à tous les domaines et se tissent les premiers rapprochements avec l'Industrie.



1871

Marguerite Rouvière : première femme à réussir le concours de l'ENS.

1877

Le laboratoire de Louis Pasteur fait des essais thérapeutiques (vac-cin contre la rage).

“

1881

Création de l'ENS (École Normale Supérieure de Jeunes Filles) de Sèvres : les femmes sont admises à se présenter aux concours d'entrée de l'École normale.



1910

Un hôpital auxiliaire militaire s'installe à l'École, 240 élèves mobilisés (promotions 1910-1913), 120 sont morts au combat, 97 blessés.

1914-1918

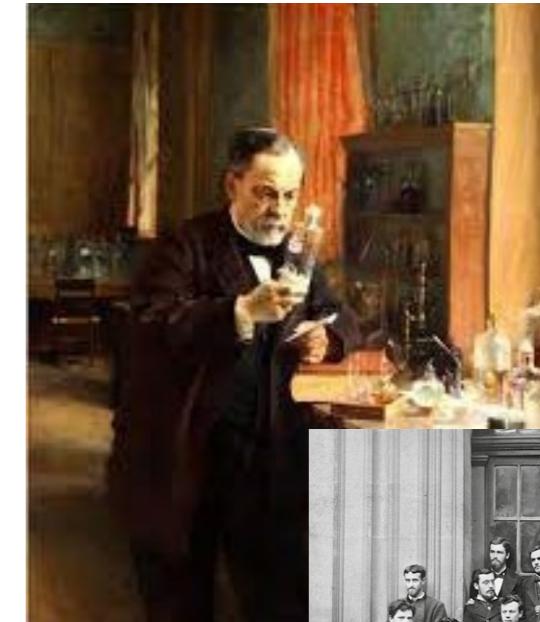
75 normaliens sont morts parmi lesquels les physiciens Henri Abraham, Eugène Bloch, Georges Bruhat ainsi que Marc Bloch et Jean Cavailles.

“

“

L'École de l'an III : Il survient parfois un moment de l'histoire où les scientifiques, de tous les domaines, s'imposent dans un même mouvement de faire le point des connaissances acquises et de tracer les routes à suivre.

“



↑ Louis Pasteur

Promotion 1878 (Jaurès, Bergson, Baudrillard) →



1920-1930

Des mécènes dont Albert Kahn et la Fondation Rockefeller soutiennent la rénovation de l'École, sa bibliothèque, un centre de documentation pour les sciences sociales.



1954

Loi qui accorde la qualité de fonctionnaire stagiaire aux élèves.



1969

Achèvement du bâtiment au 46 rue d'Ulm.



1986

Création de la Fondation de l'École normale supérieure, reconnue d'utilité publique, pour contribuer au développement de l'École.

1985

L'École normale supérieure des jeunes filles de Sèvres fusionne avec l'École normale supérieure de la rue d'Ulm.

1975

Création des Presses de la Rue d'Ulm qui deviennent en 1999 les Éditions Rue d'Ulm.

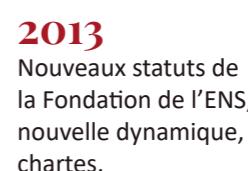
2011

Création du portail internet de la diffusion des Savoirs, l'objectif est de donner accès aux derniers résultats de la recherche et aux événements organisés à l'ENS.



2013

Nouveaux statuts de la Fondation de l'ENS, nouvelle dynamique, chartes.



2015

Création du concours normaliens étudiants.

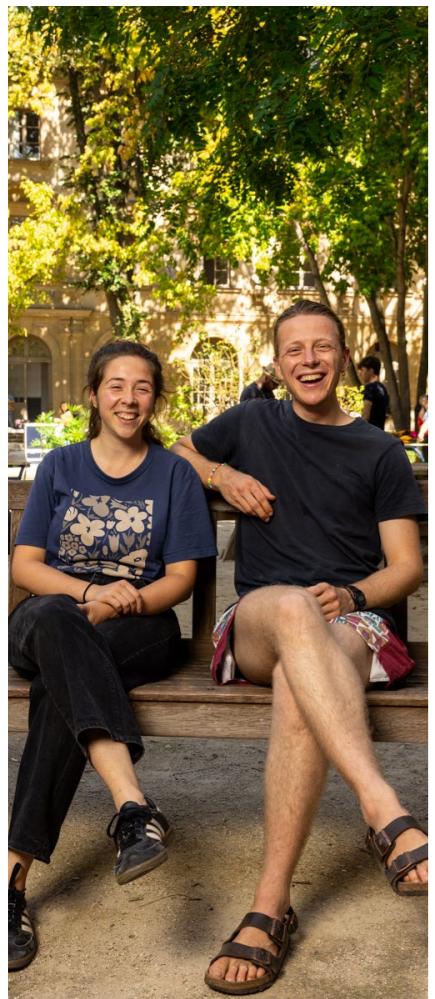
2020

Création de l'Université PSL dont l'ENS est un des membres fondateurs.



/ L'ENS DE NOS JOURS, UNE HISTOIRE À CONTINUER AVEC NOUS

Aujourd'hui, l'École a pour ambition de former davantage de femmes et d'hommes, venus de tous horizons, apportant une richesse et une ouverture sur le monde nécessaire au développement d'une recherche innovante, en phase avec les enjeux actuels de notre société.



L'ENS en quelques chiffres :



2816 étudiantes et étudiants

130 000 m²

4 campus

74 ERC depuis 2015

650 enseignants chercheurs permanents

700 doctorants

9 bibliothèques

29 laboratoires

15 départements

9 Masters

18 écoles doctorales rattachées à l'ENS

10% d'étudiants étrangers

14	Prix Nobel	
12	Médailles Fields	
2	Prix Abel	
1	Médaille d'Or du CNRS	
16	Médailles d'Argent du CNRS	
2	Breakthrough Prizes	

/ LA FONDATION DE L'ENS SOUTENIR L'EXCELLENCE EST NOTRE RESPONSABILITÉ, LA RENDRE ACCESSIBLE À TOUS EST NOTRE DEVOIR

La Fondation de l'École normale supérieure est une fondation reconnue d'utilité publique créée le 13 mars 1986. Elle vous offre l'opportunité d'associer votre nom à l'avenir de l'École, à ses programmes de formation et de recherche fondamentale dans un cadre fiscal avantageux. Véritable temple du savoir, elle a un ancrage solide et deviendra pérenne grâce aux legs.

Une école à portée internationale

Dotée d'une forte identité, d'un grand prestige national et d'une incontestable réputation internationale, l'École normale supérieure dispense une formation d'excellence conduisant aux différents métiers de l'enseignement et de la recherche, et concourt à la formation par la recherche des cadres supérieurs des administrations publiques et des entreprises françaises, européennes et internationales, ainsi qu'à la création d'entreprises.

On y entre sur concours. La scolarité, qui se déroule au sein des départements d'enseignement et de recherche, conduit au diplôme de l'établissement, conférant le grade de master.



L'ENS est un lieu de liberté intellectuelle, une école ouverte à toutes et tous, soucieuse du bien commun, où chacun ose repousser les frontières du savoir.



Frédéric Worms, Directeur de l'ENS-PSL



La Fondation de l'ENS s'est engagée à soutenir les projets de développement de l'École, autour de trois axes :



LE SOUTIEN AUX NORMALIENNES ET NORMALIENS

L'objectif est de repérer les meilleurs talents partout dans le monde et se donner les capacités de les convaincre de faire leurs études à l'École.



LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

L'ENS a quatre domaines prioritaires : la santé, le climat, l'intelligence artificielle et les humanités globales.



LE PATRIMOINE

L'objectif est de financer la restauration et la valorisation du patrimoine des bibliothèques Ulm-Jourdan et de rénover les bâtiments pour un campus optimisé, adapté et écologique.

/ NORMALIENNES ET NORMALIENS CÉLÈBRES



/ TRANSMETTRE : ASSOCIEZ VOTRE NOM À L'EXCELLENCE DE L'ÉCOLE

QUEL IMPACT PUIS-JE AVOIR EN SOUTENANT LA FONDATION DE L'ENS ?



**Impact sur
la diversité : attirer
tous les talents**



**Impact sur
la recherche
fondamentale :
soutenir une recherche
de pointe**



**Impact sur
le patrimoine :
faire vivre l'École
au présent**



**Impact sur
les bibliothèques :
restaurer et valoriser
le patrimoine
mobilier et littéraire**



**Impact sur
la société : pour que
les dirigeants de demain
contribuent au bien-être
de la société**

LES BOURSES SOCIALES DE LA FONDATION DE L'ENS

Un programme de compléments de bourses sur critères sociaux contribue à consolider la diversité sociale et à faire perdurer la politique d'ouverture de l'ENS.

Depuis quelques années, l'école recrute, par le Concours Normalien Étudiant, des étudiantes et étudiants de toutes les nationalités, littéraires et scientifiques, provenant de l'université ou de classes préparatoires aux grandes écoles. Ces élèves se démarquent par leur excellence académique et leur curiosité intellectuelle. Ils et elles deviennent Normaliennes et Normaliens mais ne perçoivent pas de salaire.

75% du montant de la bourse du CROUS

Depuis l'année universitaire 2023/2024, le complément de bourse mensuel versé aux étudiantes et étudiants boursiers atteint 75% du montant de la bourse versée par le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires).

30% de boursiers d'ici 2030

Actuellement, 25% des Normaliennes et Normaliens admis à l'ENS sont des étudiants boursiers. L'objectif de l'école est d'accueillir 30% de boursiers d'ici 2030 et de pouvoir les doter d'un complément de bourse mensuel.

Grâce à votre legs, assurance-vie ou donation, l'École normale supérieure pourra se doter d'un fonds annuel pour financer et pérenniser ce programme de bourses et atteindre son objectif de recrutement des meilleurs talents tout en renforçant l'ouverture sociale à l'école.



Un legs de 120 000 euros permet de financer une bourse pendant 10 ans.

“ Au vu de l'inflation grandissante, le complément de bourse m'a permis de me concentrer sur mes études et ma recherche pendant toute ma scolarité. Sans cela, je n'aurais pas pu réaliser beaucoup de choses, dont remporter le Challenge stratégique de cybersécurité Cyber 9/12, une compétition internationale d'envergure dans ce domaine.

Étudiant en informatique (S 2023) et bénéficiaire d'une bourse sociale

LES BOURSES THÉMATIQUES PROGRAMME FEMMES ET SCIENCES, BOURSES OLYMPIQUES, BOURSES MATHÉMATIQUE, INFORMATIQUE ET IA

Ces dernières années, la Fondation de l'ENS et l'École normale supérieure ont créé divers programmes de bourses favorisant le recrutement international et la parité dans diverses filières.

Les bourses Femmes et sciences, les bourses olympiques ou encore les bourses en mathématiques, informatique et intelligence artificielle soutiennent la diversification du recrutement dans ces départements et permettent de maintenir la compétitivité de l'École normale supérieure.

Ces bourses sont généralement équivalentes à 1000 euros par mois pour chaque bénéficiaire, durant les trois années d'étude à l'école.

Grâce à votre legs, dotation ou assurance-vie, vous avez la possibilité de créer un fonds de bourses nommés. Vous pouvez choisir de créer un programme de bourses qui portera votre nom et qui pourra soutenir un programme existant ou établir un nouveau programme de bourse selon des critères de sélection choisis avec l'ENS :

- Création d'une bourse sur plusieurs années
- Création d'un fonds de bourse avec une dotation initiale qui produisent des intérêts qui seront reversés sous forme de bourses aux normaliennes et normaliens. Votre soutien à l'ENS sera pérenne et aura un impact important et durable sur la scolarité des étudiants.

“ L'accueil de jeunes élèves de toutes origines au sein du département de mathématiques est une chance formidable pour l'ensemble de la promotion. Les étudiants du programme de bourses olympiques sont d'un niveau scientifique exceptionnel. Ils ont vocation à faire de la recherche en mathématiques fondamentales ou en interaction avec les autres sciences. Les amitiés qui se lient lors de la première année d'intégration sont autant de ponts internationaux importants pour l'avenir.



ARIANE MÉZARD
Professeure de mathématiques à l'ENS-PSL



500 000 euros de dotation initiale permet de financer une bourse mensuelle de 1 000 euros, pendant leurs trois années d'étude à l'École, pour 14 étudiantes ou étudiants.

“ Jusqu'à récemment il n'y avait que 10 à 20% de femmes dans nos promotions de normaliennes et normaliens, dans les trois disciplines où les femmes sont le plus sous-représentées, à savoir les mathématiques, l'informatique, et la physique. Une fois que l'on a reconnu l'existence de cette inégalité alors il s'agit d'agir pour pouvoir la compenser partiellement. L'impact du programme de bourses Femmes et sciences, est concret : les départements de physique et de mathématique ont accueilli leur première promotion paritaire via le Concours Normalien Étudiant.



ANNE CHRISTOPHE
Directrice adjointe sciences à l'ENS-PSL

QUATRE AXES DE RECHERCHE À L'ENS : LA SANTÉ, LE CLIMAT, L'IA ET LES HUMANITÉS GLOBALES

La santé : QBio, premier centre de recherche en biologie quantitative en Europe

Depuis 2020, le laboratoire QBio, à la fois centre de recherche et de formation, ambitionne d'offrir une meilleure compréhension du vivant et de se placer à l'avant-garde des transformations en cours dans les sciences de la vie. En seulement quelques années, l'équipe de QBio, forte d'une quarantaine de chercheurs, a fait des découvertes importantes. Le laboratoire a notamment ouvert la voie à de nouvelles méthodes de diagnostic : dans le cadre de recherches autour du SARS-CoV-2, les membres de l'équipe ont réussi à identifier des réponses immunitaires propres à des virus spécifiques.

En faisant un legs ou une donation en faveur de QBio, vous vous inscrivez dans un projet de recherche d'envergure, pionnier dans le domaine de la santé numérique et biologique.

Le soutien de mécènes est indispensable pour accompagner les ambitions de l'École en termes de recherche et d'innovation. Les chaires de recherche et le laboratoire QBio, financés entièrement grâce aux dons, ont déjà permis des avancées significatives dans la recherche autour du changement climatique, de l'IA, et même de l'Espace. Grâce au soutien des mécènes, l'ENS contribue à trouver des réponses aux grands enjeux de notre siècle.

ANNE CHRISTOPHE
Directrice adjointe sciences à l'ENS-PSL



Le Climat : trois chaires de recherches

L'ENS-PSL et Chanel se sont associés pour mener des recherches sur le rôle des océans dans la lutte contre le changement climatique, plus précisément sur leur capacité à réguler le climat par l'absorption du CO₂.

La chaire de recherche financée par ARDIAN soutient quant à elle les recherches pointues du laboratoire de Géologie, une composante du département de géosciences de l'ENS-PSL. L'objectif principal de cette chaire est d'approfondir la compréhension des mécanismes de stockage du carbone dans le sous-sol et les sols, un enjeu essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Enfin, la chaire « Changement climatique : nouvelles fractures, nouvelles mutualisations » dirigée par Aglaé Jezequel et Serge Paugam se concentre sur l'étude des événements climatiques extrêmes, qui seront abordés à la fois au prisme des sciences exactes et des sciences sociales. L'objectif : mieux comprendre les impacts du changement climatique pour contribuer au développement de solutions de mutualisation innovantes et faire face à ces défis.

L'intelligence artificielle : une recherche de pointe à l'ENS

Par le biais de trois chaires de recherches scientifiques, soutenues par des mécènes, les équipes des départements d'informatique et d'IA de l'ENS-PSL sont en mesure de mener des recherches et des enseignements de pointe dans les domaines du machine learning, des sciences des données ou encore de la cyber sécurité et d'explorer leur potentielle application dans divers secteurs de la société, notamment industriels.

Plus largement, l'ENS s'implique dans des réflexions sur une IA responsable, tournée vers le bien commun, en collaborant notamment avec l'Institut IA & Société, co-présidé par Anne Bouverot, membre du Conseil d'Administration de l'école, et la Fondation Abeona.

Les Humanités globales : de l'espace à la médecine

Dans un contexte où les humanités médicales sont sans cesse mobilisées, Médecine et Humanités, un programme de formation innovant et unique en France, propose un cursus mixte de très haut niveau où les études de médecine s'articulent à une formation approfondie à la recherche dans l'une des disciplines des sciences humaines. Chaque année, cinq étudiants en 2^e année de médecine sont admis à l'ENS pour poursuivre un master en humanités et le diplôme de l'ENS. Le double cursus en trois ans vise à compléter la formation des futurs soignants en apportant une dimension sociale et éthique à leur approche de la médecine. Les candidats sont sélectionnés sur concours et reçoivent une bourse d'études mensuelle de 1000 euros par mois pendant les trois années de leur cursus à l'ENS.

La chaire Espace, première chaire de recherche dédiée à l'étude de l'Espace sous le prisme des sciences humaines et sociales, adopte l'approche transdisciplinaire chère à l'École normale supérieure et étudie les usages et représentations de l'Espace à travers les âges jusqu'à son nouvel « âge d'or » (années 2020), l'Espace comme bien commun et enjeu de souveraineté, et les apports de l'Espace à la préservation de la planète et au service du développement durable.



UN CAMPUS VERT ET CONNECTÉ, DIALOGUANT AVEC SON HISTOIRE ET L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Aider l'ENS à conserver et rénover ses ressources patrimoniales

Capital architectural de plus de deux siècles d'histoire, le bâtiment de l'ENS se doit d'être un lieu motivant et engageant pour tous les chercheurs et élèves.

La politique de restructuration globale que l'École a envisagée sous le nom de «Campus Vert» se justifie par une adaptation aux évolutions numériques, un respect de l'application des normes environnementales qui relève d'une forte préoccupation sociale, et des mesures de rénovation dans une poursuite de modernité du paysage supérieur en lien avec des conditions d'accessibilité, de sécurité et d'impact environnemental.

Ce campus sera doté de nouvelles fonctionnalités notamment en termes de numérique. Des espaces pour renforcer la médiation scientifique, l'expression d'échanges et le co-working, tout en respectant l'esprit des normaliens.

L'École a mis en place un projet de requalification architecturale et paysagère qui prend en compte les besoins fonctionnels et permet d'installer une identité renforcée et unique pour le Campus Panthéon de la Montagne Sainte Geneviève, site historique de l'École.

Un programme ambitieux de transformation du campus pour les 50 années à venir

L'objectif est de planifier des travaux en fonction des priorités qui seront déclinées en fonction d'un plan global (schéma directeur immobilier et architectural) définissant les enjeux du site, à partir d'analyses contextuelles et d'hypothèses de développement plus ou moins volontaristes, réalisées par un architecte et répondant à des nécessités d'ores et déjà identifiées.



Votre legs contribuera au réaménagement d'installations de travail pour les communautés actives de l'ENS, à la construction de bâtiments fonctionnels poursuivant un alignement technologique, une réduction de la consommation énergétique et une sauvegarde des éléments historiques. Pour l'ENS, il s'agit aussi bien d'adaptations que d'un besoin d'impulsion scientifique pour satisfaire la médiation du savoir dans sa restructuration écologique, technologique et architecturale.



Donner à l'ENS, c'est pour moi une manière de marquer ma reconnaissance à une institution dont les leçons continuent de m'accompagner dans ma vie professionnelle et personnelle : l'indépendance d'esprit, le goût d'apprendre, le respect de la dignité humaine. Je veux aider à préserver ce lieu unique où les différentes avenues du savoir s'épanouissent en se rejoignant.

JEAN-MARIE GUÉHÉNNO
1968 L

RESTAURATION D'OUVRAGES

Les bibliothèques de l'École normale supérieure sont parties prenantes de la formation par la recherche dans toutes les disciplines

En développement constant depuis le début du XIXème siècle, les collections rassemblent des livres, revues, manuscrits, archives et ressources électroniques et multimédia, offrant ainsi un large accès autant à la littérature critique qu'aux résultats de la recherche et aux sources primaires.

Le réseau documentaire de l'École rassemble quatre bibliothèques de lettres et sciences humaines et sociales, et cinq bibliothèques scientifiques.

Ce réseau documentaire unifié de l'ENS est partie prenante du pôle Ressources et Savoirs de PSL et donne accès à l'une des plus importantes collections nationales.

Près de **900 000 documents imprimés, 23 000 titres de revues en ligne**, plus de **200 000 livres électroniques**, des gisements d'archives, des fonds patrimoniaux, répartis sur plus de **7 000 m²** d'espaces publics et **cinq sites**.

Chaque année de nombreux ouvrages d'une exceptionnelle rareté, correspondant aux collections plurielles de la bibliothèque, témoignent d'un besoin de restauration, selon les normes de conservation d'un patrimoine de publications culturelles. Ces procédures de précision en appellent à l'expertise de restaurateurs spécialistes. Cadrés par des protocoles spécifiques, ils s'achèvent sur la production de dossiers de restauration complets informant des interventions sur l'ouvrage.



Pour un ouvrage complexe, le montant d'une restauration peut s'élever à plusieurs milliers d'euros. Vos legs sont donc aussi précieux que les livres mis à votre disposition.

RÉNOVATION DES SALLES

La rénovation des salles des bibliothèques fait également partie du patrimoine à soutenir

La salle historique de la bibliothèque des Lettres de l'École normale supérieure, aux parquets et boiseries de chêne, est un lieu fondateur d'où s'est déployée tout l'activité de la bibliothèque depuis sa création. Conçue par l'architecte Alphonse de Gisors avec les meilleurs artisans de leur temps, la bibliothèque est inaugurée en 1847 en présence de Victor Hugo.

Le caractère patrimonial de cet espace remarquable, aujourd'hui peu mis en valeur, mériterait une rénovation d'ensemble, pour moderniser les équipements et les éclairages tout en respectant la dimension historique du lieu et en répondant aux besoins d'une salle d'étude.

Par ailleurs, certaines salles d'études dont Littérature et Histoire, construites dans les années 1930, nécessitent une rénovation complète qui respecte leur identité fonctionnaliste "art déco" en les modernisant pour le confort des étudiantes, étudiants, chercheurs et chercheuses.

 La bibliothèque, que je fréquente depuis plus de 50 ans, a d'abord été un lieu intimidant, avec lequel je me suis peu à peu familiarisé au fil des années. Au détour d'un rayon, on pouvait même y croiser de grands anciens. La bibliothèque est, en effet, un lieu de rencontres : avec des livres, au premier chef, ceux qu'on est venu chercher, mais aussi, parfois, celui que l'on ne cherche pas, dont on ignore même l'existence et qui peut se révéler décisif ; rencontres avec des personnes, camarades et collègues, qui, au-delà d'échanges de nouvelles, peuvent aussi vous mettre sur une piste à laquelle vous n'aviez pas pensé. Pour nous, la bibliothèque est un vrai laboratoire et un espace unique de sociabilité scientifique. Pour qu'elle puisse jouer toujours mieux ce rôle - avoir une politique d'acquisitions ambitieuse, entretenir et restaurer son fonds de livres anciens, rénover ses espaces -, il est important de lui apporter un soutien régulier.

FRANÇOIS HARTOG
1968 L



Le projet de rénovation des salles et de la bibliothèque historique a été estimé à 3 millions d'euros. Si c'est votre volonté, votre legs peut concourir à ce projet d'envergure pour le patrimoine de l'École.



LE LEGS

Soutenir la Fondation de l'ENS, quelle qu'en soit la raison (croire en l'égalité des chances, transmettre lorsque l'on a beaucoup reçu, exprimer sa reconnaissance envers son École, contribuer à faire avancer le savoir et les idées...), est un geste profondément altruiste et généreux.

En soutenant l'École normale supérieure, fondée par des savants en 1794, vous effectuez un geste de générosité envers les générations futures : vous donnez à la communauté normalienne d'aujourd'hui et de demain les moyens de continuer à mener des recherches, faire des découvertes et apporter des solutions innovantes aux grands enjeux de notre époque.

Faire un legs permet de transmettre, à titre gratuit, un ou plusieurs biens après votre décès. **La Fondation de l'ENS, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir des legs.** Pour faire un legs, il vous suffit de rédiger un testament, en fonction de vos volontés et de vos convictions. Vos dispositions testamentaires ne deviendront effectives qu'après votre décès. Vous pouvez choisir de les modifier ou de les annuler à tout moment.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE LEGS

- **Le legs universel**
Vous léguiez la totalité de votre patrimoine.
- **Le legs à titre universel**
Vous léguiez une part de votre patrimoine ou une catégorie de biens.
- **Le legs à titre particulier**
Vous léguiez un ou plusieurs biens précisément désignés dans votre testament.

Si vous n'avez pas d'enfants ou de conjoint, vous pouvez disposer librement de l'ensemble de vos biens. Si vous avez des héritiers, il faut bien sûr en tenir compte au moment de rédiger votre testament.



Ainsi, la loi dispose qu'entre un quart et les trois-quarts de votre patrimoine sont réservés à vos enfants et/ou votre conjoint. Le reste constitue ce que l'on nomme la «quotité disponible». Vous pouvez léguer cette part à qui vous le souhaitez.

LE LEGS, UN OUTIL DE TRANSMISSION PATRIMONIALE ET D'OPTIMISATION FISCALE

La Fondation de l'École normale supérieure bénéficie de la reconnaissance par l'État de son utilité publique. **À ce titre, tous les dons et legs qui lui sont faits sont exonérés de toute fiscalité.**

Voici Jean

75 ans, normalien, il souhaite léguer une partie de son patrimoine à l'École après son décès. **Jean n'a pas d'enfants ni de conjointe.**

Son patrimoine s'élève à **500 000 euros**



À son décès Jean aimerait :

- » Que sa nièce Alice hérite de son patrimoine
- » Et soutenir la Fondation de l'ENS pour permettre à de jeunes normaliens de poursuivre leurs études.



1 SI JEAN NE RÉDIGE PAS DE TESTAMENT

Après paiement des droits de succession, Alice héritera de **229 382 €**



+



DROITS DE
SUCCESSION

229 382 euros

270 618 euros

2 SI JEAN RÉDIGE UN TESTAMENT EN FAVEUR DE LA FONDATION DE L'ENS

Grâce au legs à la Fondation de l'ENS, Alice reçoit la même somme nette que sans testament, et la part qui aurait été payée en impôts (270 618 €) est intégralement transformée en soutien à la Fondation de l'ENS.



+



229 382 euros

270 618 euros

Si vous avez des enfants, des solutions peuvent être envisagées à leur avantage et à celui de la Fondation. Nos spécialistes se tiennent à votre disposition pour en discuter.

Comment rédiger un legs testamentaire ?

Pour rédiger un testament à une fondation, vous avez le choix entre deux solutions :

LE TESTAMENT OLOGRAPHÉ

Il est établi de votre main sur une feuille de papier libre et doit impérativement mentionner votre état-civil, l'état-civil du bénéficiaire, vos volontés, le lieu, la date et votre signature. C'est le plus répandu. Le testament écrit à l'ordinateur n'est pas admis.

LE TESTAMENT AUTHENTIQUE

Il est établi devant notaire.

EN PRATIQUE, MODÈLE DE TESTAMENT

Je soussigné Fontaine Ernest, Pierre, né le 16 juin 1951, 45 rue des Poissons, à Chartres, demeurant à Paris, rédige ainsi qu'il suit mon testament qui révoque toutes dispositions antérieures :

J'institute la Fondation de l'École normale supérieure ayant son siège à Paris (75005), 45 rue d'Ulm, légataire universelle de tous les biens qui composeront mon patrimoine à mon décès. La Fondation aura la charge de délivrer à M. Legat, né le 18 mai 1968, à Rouen, demeurant à Paris (12 rue de la Révolution - Tél. : 06 12 34 56 78), la somme de 120 000 euros, nette de tous frais et droits.

À Paris, le 24 janvier 2025



Puis-je transmettre des biens à la Fondation de l'ENS si j'ai des enfants ?

La loi réserve une partie de votre patrimoine, la part réservataire, à vos héritiers réservataires, c'est-à-dire vos enfants ou leurs descendants, ainsi que votre conjoint. Mais vous disposez également d'une quotité disponible, dont vous pouvez disposer comme bon vous semble : c'est cette part que vous pouvez léguer à la Fondation de l'ENS.

Comment être sûr que mon testament le plus récent sera trouvé et transmis aux bonnes personnes ?

Le plus simple et le plus sûr est de demander à votre notaire de l'enregistrer au Fichier central des dispositions de dernières volontés, pour un coût minime. Ainsi, il sera facile et rapide de le retrouver.

Et si je souhaite modifier quelque chose dans mon testament après l'avoir rédigé ?

Il vous suffit d'en rédiger un nouveau, d'où l'importance, à chaque fois, d'apposer la date. Si votre testament précédent était enregistré au Fichier central des dispositions de dernières volontés, enregistrez-y le nouveau : il annulera automatiquement le précédent.

Je souhaite léguer ma maison à la Fondation de l'ENS mais j'aimerais que ma sœur puisse y vivre jusqu'à son décès : est-ce possible ?

C'est tout à fait possible. Il vous suffit d'indiquer que vous léguiez la nue-propriété de votre maison à la Fondation de l'ENS, en réservant l'usufruit à votre sœur jusqu'à la fin de sa vie. Votre maison ne reviendra à la Fondation de l'ENS qu'après son décès.

Plus vous serez concis dans la rédaction, plus votre testament sera efficace. Voici donc quelques conseils de rédaction :

- L'écrire à la main, ne pas le taper à la machine ou depuis un ordinateur
- Eviter les ratures
- Indiquer votre état-civil complet, date et lieu de naissance et votre adresse
- Révoquer tout testament antérieur
- Préciser votre volonté
- Indiquer l'état-civil du bénéficiaire, son adresse complète. Par exemple : La Fondation de l'École normale supérieure, 45 rue d'Ulm, 75005 Paris
- Dater et signer

Votre testament doit être individuel, ne le rédigez pas en commun avec une autre personne.



CONTACTEZ-NOUS

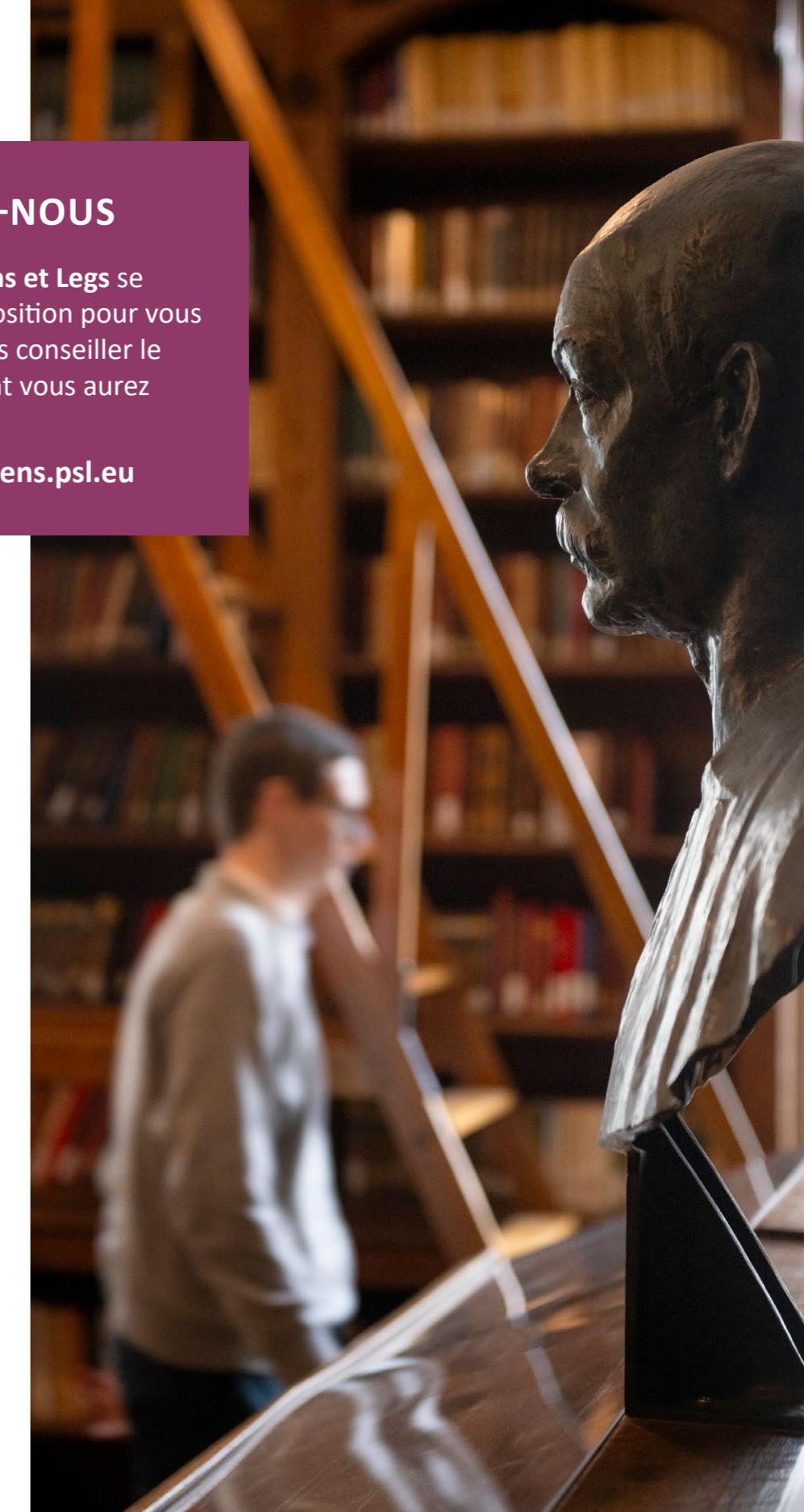
Notre service **Dons et Legs** se tient à votre disposition pour vous renseigner et vous conseiller le professionnel dont vous aurez besoin :

fondation-ens@ens.psl.eu

“

Faites nous connaître vos volontés, nous les réaliserons.

”



LA DONATION

La donation permet de transmettre un ou plusieurs biens de son vivant. Cette décision, une fois l'acte signé, est définitive. En tant que fondation reconnue d'utilité publique, la Fondation de l'ENS est habilitée à recevoir des donations.

Qu'est-ce qu'une donation ?

Vous envisagez de faire une donation à la Fondation de l'ENS ? Avant toute chose, sachez qu'il existe plusieurs types de donations :

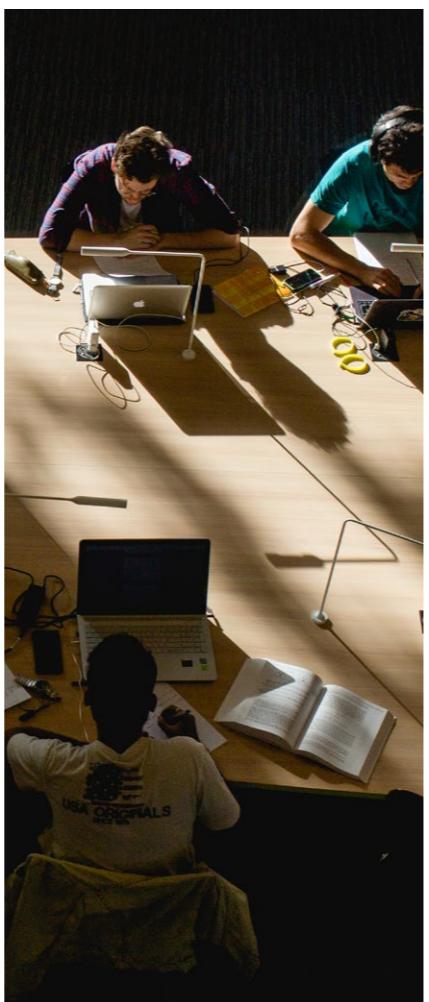
1 LA DONATION EN PLEINE PROPRIÉTÉ : Vous donnez l'intégralité d'un bien.

2 LA DONATION EN NUE-PROPRIÉTÉ : Vous cédez un bien, mais en conservez la jouissance jusqu'à votre décès.

3 LA DONATION TEMPORAIRE D'USUFRUIT : Vous cédez, pour une durée déterminée, tout ou partie des revenus d'un bien immobilier, d'actions ou d'obligations.

Outre le fait que vous participez à faire progresser la recherche et la transmission des connaissances, la donation temporaire d'usufruit présente également pour vous des avantages fiscaux :

- Ainsi, pour une donation en pleine propriété ou en nue-propriété, **vous pouvez déduire de votre impôt sur le revenu 66% de la valeur de votre donation**, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.
- Pour une donation temporaire d'usufruit, **les revenus du bien que vous avez cédés ne sont pas imposables durant la donation** et les frais de l'acte de donation sont à la charge de la Fondation de l'ENS.
- Dans le cadre de la donation temporaire d'usufruit, vous cessez, le temps de la donation, d'être taxable sur la valeur du bien concerné et réduisez ainsi le montant de votre impôt sur la fortune.
- **Les biens que vous transmettez ainsi à la Fondation de l'ENS sont exonérés de tout impôt et droit de mutation.** Ils sont entièrement utilisés pour le développement de l'ENS.



Donation : comment procéder ?

Donner une partie de vos biens à la Fondation de l'ENS de votre vivant pour faire progresser un des projets présentés sera très utile à l'École. La Fondation peut vous accompagner dans toutes les démarches administratives visant à faire une donation.

- Premier réflexe : **consulter votre notaire pour l'informer de votre projet.** La donation doit obligatoirement passer par un acte notarié, qui officialise votre décision. Parallèlement, prenez également contact avec la Fondation de l'ENS. Une personne est disponible pour vous accompagner dans votre démarche. Vous pourrez notamment bénéficier d'une visite personnalisée des laboratoires de recherche en toute confidentialité et sans engagement de votre part.
- Deuxième étape pour faire une donation : **choisir la nature du bien que vous souhaitez donner de votre vivant.** Il convient alors de le faire évaluer, pour pouvoir ensuite établir l'acte.
- Votre notaire ou votre conseiller à la Fondation de l'ENS peuvent ensuite vous aider à choisir la nature de la donation : **pleine propriété, nue-propriété, temporaire d'usufruit ?** Toutes les formes de donation seront utiles pour développer l'École. Vous devez réfléchir à ce qui vous convient le mieux.
- **Avec votre notaire, finalisez l'acte de donation**, en mentionnant bien les coordonnées du bénéficiaire tel que suit : Fondation de l'École normale supérieure - 45, rue d'Ulm - 75005 Paris. Toute donation est irrévocabile.

Quelle est la différence entre une donation et un legs ?

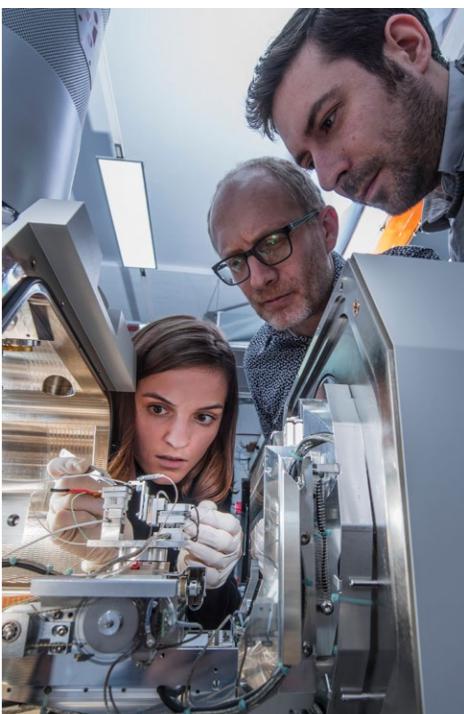
La donation intervient de votre vivant. Elle est irrévocabile et nécessite l'accord de la Fondation de l'ENS. Elle fait l'objet d'un acte notarié, sous peine de nullité. Le legs ne prend effet qu'après le décès du testateur. Il est révocable à tout moment. Il ne nécessite pas l'assentiment de son bénéficiaire et n'implique pas nécessairement la rédaction d'un acte notarié.

Puis-je faire une donation de mes actions ?

Oui. La Fondation de l'ENS deviendra propriétaire de votre portefeuille d'actions dès la signature de la donation. Cela permettra à la Fondation de l'ENS d'agir immédiatement pour réaliser des projets ambitieux en fonction de votre volonté : rénovation de la bibliothèque historique, création d'une chaire de recherche etc.

Est-ce que je peux donner ma résidence secondaire à la Fondation de l'ENS, même si j'ai un enfant ?

Vous pouvez faire don de votre résidence secondaire, à condition qu'elle ne dépasse pas la quotité disponible, c'est-à-dire la part restant après déduction de la part de votre enfant. Ici, la quotité disponible est de 50% : si votre maison de campagne équivaut à 50% ou moins de votre patrimoine, vous pouvez en faire la donation à la Fondation de l'ENS.



VISITEZ L'ENS

Vous n'êtes pas encore décidé ? L'équipe de la Fondation de l'ENS est à votre disposition pour organiser une visite de l'École et vous faire rencontrer les personnes en charge des projets.

Quels biens peuvent se voir accorder le statut de donation ?

Tous, aussi bien immobiliers que mobiliers.

Que puis-je transmettre par donation ?

Vous pouvez donner à la Fondation de l'ENS tout type de biens immobiliers ou mobiliers.

Est-ce que je peux donner mon appartement tout en continuant à l'occuper ?

Cela n'est possible que si les frais et les charges liés à la propriété restent à la charge de l'usufruitier.

L'ASSURANCE-VIE

L'assurance-vie est un moyen simple de soutenir l'ENS. Vous donnez ainsi du sens à votre épargne, en la mettant au service de la formation, de la recherche ou de la transmission des connaissances.

Qu'est-ce que l'assurance-vie ?

L'assurance-vie est un contrat d'épargne souscrit auprès d'une compagnie d'assurance ou d'une banque. Ce type de contrat permet de se constituer un capital et de le valoriser, pour vous ou pour les bénéficiaires que vous avez désignés.

L'assurance-vie présente un double avantage : vous pouvez épargner progressivement pour bénéficier ensuite d'une rente ou d'un capital à la fin du contrat. C'est le « contrat en cas de vie ». Vous pouvez également souscrire un « contrat en cas de décès » : après votre décès, le ou les bénéficiaires que vous avez désignés recevront une certaine somme.

Vous pouvez choisir l'un ou l'autre de ces contrats ou une version mixte, qui garantit à la fois le versement d'un capital en cas de décès de l'assuré, mais aussi la constitution d'une épargne.

Les démarches pour souscrire à une assurance-vie sont simples. Il vous suffit de vous rendre chez votre banquier ou votre assureur. Avec lui, vous définirez plusieurs critères :

- le montant de votre apport initial
- le montant et la périodicité de vos éventuels versements complémentaires
- le type de support financier en fonction de vos objectifs (prendre des risques pour optimiser la rentabilité, préserver votre capital...)
- le ou les bénéficiaires d'un capital après votre décès. Ce bénéficiaire peut également être désigné plus tard en cours de contrat.

Lorsque vous le souhaiterez, vous pourrez dénouer votre contrat en capital, idéalement au moins 8 ans après l'avoir conclu, pour bénéficier d'une fiscalité plus avantageuse.



Vous souhaitez désigner la Fondation de l'ENS comme bénéficiaire de votre assurance-vie après décès ?

C'est très simple : il suffit de le mentionner dans le contrat que vous allez signer avec votre banquier ou votre assureur. Stipulez très clairement Fondation de l'École normale supérieure, 45 rue d'Ulm, 75005 Paris.

Vous n'avez pas besoin de passer par votre notaire car l'assurance-vie est réglée hors succession. Il est tout de même bon de l'en informer, dans un souci de transparence. Vous pouvez également entrer en contact avec la Fondation, qui pourra notamment vous guider dans votre démarche si besoin.

Après votre décès, la Fondation de l'ENS recevra le produit de votre contrat. En tant que fondation privée reconnue d'utilité publique, elle est exonérée de tous droits de succession. La totalité des sommes versées seront ainsi consacrées à la mission de l'École pour la formation d'excellence par la recherche et le ruissellement des savoirs.

Les contrats d'assurance-vie sont aujourd'hui devenus indispensables pour notre fondation. Ils permettent de contribuer au financement de nombreux programmes comme ceux évoqués dans ces pages, à initier des projets de formation et de recherche mais aussi à investir dans du matériel de haute-technologie.

Quelques exemples de financement : acheter des microscopes perfectionnés et spécialisés, ou acquérir des ouvrages précieux pour la bibliothèque...

J'ai déjà nommé un bénéficiaire pour mon assurance-vie. Puis-je le modifier ?

Vous pouvez à tout moment modifier votre contrat, en rajoutant la Fondation de l'École normale supérieure et en précisant la part qui revient à chaque bénéficiaire, ou en remplaçant le précédent bénéficiaire.

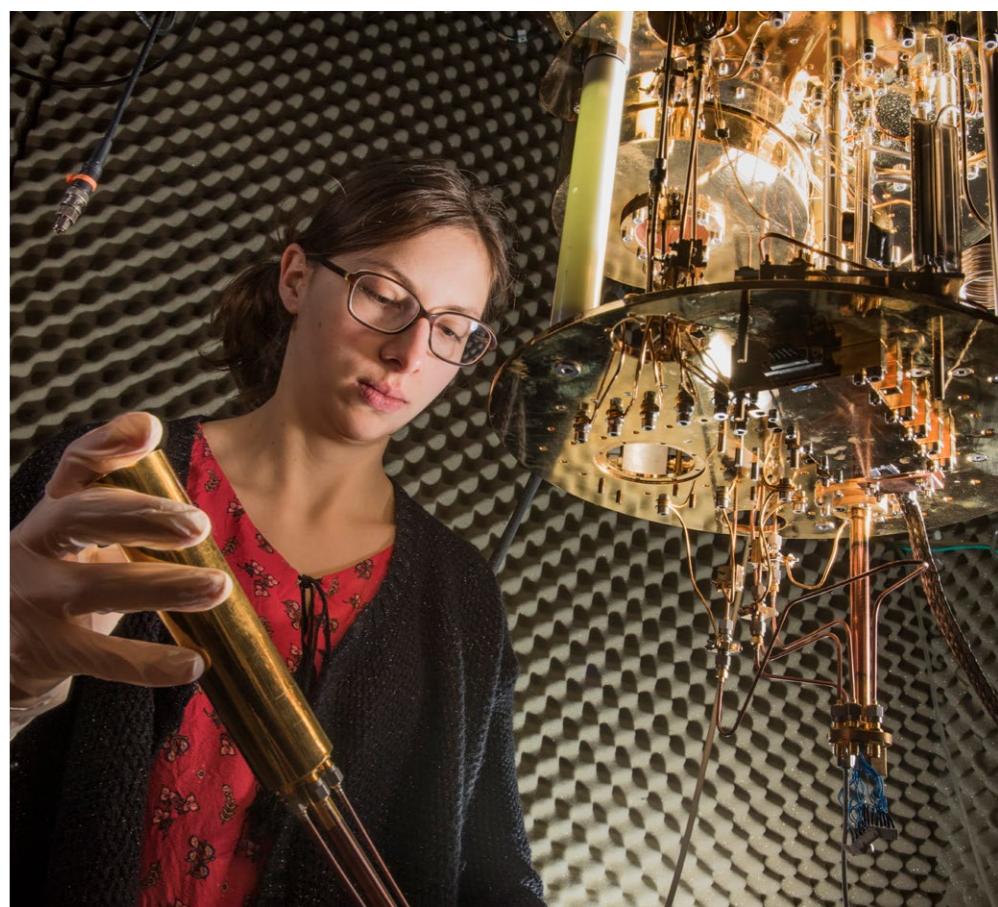
Comment être certain que mon assurance-vie vous sera transmise à ma succession ?

Les assurances et les banques sont désormais tenues de rechercher le(s) bénéficiaire(s) en cas de décès du souscripteur. Pour plus de sûreté, vous pouvez établir une liste des contrats d'assurances-vie et des bénéficiaires, et l'annexer ou l'inclure dans votre testament.

LE DÉMEMBREMENT DE LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE

Si vous le souhaitez, vous pouvez choisir de démembrer la clause bénéficiaire de votre contrat d'assurance-vie.

Ce faisant, vous attribuez le quasi-usufruit du bénéfice de l'assurance-vie à la personne de votre choix (afin que, sa vie durant, cette personne puisse utiliser le capital selon ses besoins) et dans la même clause, vous transmettez la nue-propriété de ce capital à la Fondation. Au décès du quasi-usufruitier, la Fondation recouvrera (sans taxation) la créance née de ce démembrement (par prélèvement sur le patrimoine du quasi-usufruitier).



/ NOS GARANTIES POUR VOTRE CONFIANCE

Une fondation fiable et sécurisante

La Fondation de l'ENS, reconnue d'utilité publique, priorise une relation de confiance en s'adaptant à vos demandes de confidentialité, de gestion et de traitement de vos dons ou démarches légataires. Une équipe à l'écoute, habilitée à recueillir les legs, donations et assurance-vie se tient à votre disposition pour toute demande de renseignements concernant les modalités de donation ou de legs et peut faire appel à son réseau d'experts : notaires, avocats et juristes. En faisant un legs à la Fondation de l'ENS, vous pouvez soutenir la ou les causes qui vous tiennent à cœur.

Léguer, c'est décider de transmettre par testament tout ou partie de votre patrimoine pour continuer à soutenir une cause qui vous est chère. C'est un projet que notre équipe, aux côtés de votre notaire et de celui de la Fondation, peuvent vous aider à réaliser.



Avec notre équipe,
vous pouvez construire votre
projet et vous avez l'assurance
que toutes vos volontés seront
durablement respectées.



Caroline Guény-Mentré, Directrice de la Fondation de l'ENS

Vos contacts



NOTAIRE

**Maître
Grégory DE SIMENCOURT**
L2S et associés
g.desimencourt@l2s.notaires.fr



DIRECTRICE DE LA FONDATION DE L'ENS

Caroline GUÉNY-MENTRÉ
caroline.gueny-mentre@ens.psl.eu



Gouvernance

En matière de gouvernance, la Fondation s'est dotée des instances indispensables à son bon fonctionnement, son contrôle et son développement, dont le comité des placements et le comité d'audit.

La Fondation dispose également d'une charte de déontologie, une politique d'acceptation des dons, ainsi qu'une convention cadre de partenariat avec l'École normale supérieure. Elle a mis en place une charte de fonctionnement du comité des placements et s'est mise en conformité avec la réglementation RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) en se dotant d'une charte informatique et des documents obligatoires dans ce cadre (politique de confidentialité des salariés, des professeurs et chercheurs, registre des traitements et descriptif du système d'information, formulaires de demande d'exercice des droits des personnes sur les données personnelles...).



Léguer est une décision
importante qui appelle la
confiance la plus totale.



Une gestion transparente et sur le long terme

Le fonds capitalisé permet à votre legs de soutenir des actions de façon pérenne. Grâce à notre réseau d'experts dans tous les domaines, nous pouvons valoriser tout bien que vous souhaitez transmettre : œuvre d'art, patrimoine, brevet...

Les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes chaque année. Chaque donateur et testateur est régulièrement informé de l'avancée des projets financés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION DE L'ENS

PRÉSIDENT

Stéphane Israël

FONDATEURS

Dominique D'Hinnin, Institut de l'ENS
Helman le Pas de Sécheval, Veolia
Antoine Winckler, CNE
Anne Bouverot

COLLÈGE DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Cédric Denis-Rémis, PSL
Myriam Fadel, ENS-PSL
Frédéric Worms, ENS-PSL
Christophe Guiraud, CNRS

COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Jean-Philippe Bouchaud, Capital Fund Management
Catherine Dulac
Stéphane Israël, Boston Consulting Group
Xavier Lazarus, Elaia

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Xavier Doublet

INVITÉS PERMANENTS AVEC VOIX CONSULTATIVE

Nicolas Obtel, A-Ulm
Caroline Guény-Mentré, Fondation de l'ENS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Jérôme Eustache, Forvis Mazars

COMITÉ DES PLACEMENTS

Le comité des placements apporte son expertise pour la gestion des fonds recueillis, dons et legs, afin de constituer une source stable de financement à long terme.

MEMBRES

Nicolas Paulmier, Président du comité
Dorothée Stik
Dominique D'Hinnin
Emmanuel Boussard
Yacine Dolivet
Marc romano

INVITÉS PERMANENTS

Stéphane Israël, Président de la Fondation de l'ENS
Frédéric Worms, Directeur de l'ENS-PSL, Vice-Président de la Fondation de l'ENS
Caroline Guény-Mentré, Directrice de la Fondation de l'ENS

COMITÉ D'AUDIT

MEMBRES

Dominique D'Hinnin, Institut de l'ENS
Helman le Pas de Sécheval, Veolia
Myriam Fadel, ENS-PSL

INVITÉS PERMANENTS

Caroline Guény-Mentré, Directrice de la Fondation de l'ENS
Frédéric Worms, Directeur de l'ENS-PSL
Stéphane Israël, Président de la Fondation de l'ENS



“

L'École, c'est, à travers deux siècles et plus, une belle histoire de transmission. Nous sommes les héritiers des générations de normaliens qui ont accumulé savoirs, espoirs, camaraderies. Comment ne pas souhaiter maintenir cette filiation en permettant aux futurs élèves, après nous, de bénéficier de cet inestimable présent de nos aînés? Le legs est une belle façon d'affirmer notre appartenance à cette chaîne de solidarités en donnant à nos successeurs un peu de ce dont nous avons hérité nous-mêmes et en apportant à l'École des moyens pour pérenniser sa mission.

”

Laurent Perpère (1972 L)



Les 15 départements de l'ENS

SCIENCES

Études cognitives

Informatique

Biologie

Chimie

Géosciences

Mathématiques et applications

Physique

LETTRES ET SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Économie

Histoire

Littératures et langage

Arts

Philosophie

Sciences sociales

Géographie et territoires

Sciences de l'Antiquité

FAITES DES NORMALIENNES ET NORMALIENS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN VOS HÉRITIERS



*La Fondation de l'ENS est une fondation reconnue d'utilité publique.
Vos legs sont exemptés de tout droit de succession.*



FONDATION DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
45 rue d'Ulm, 75005 Paris
www.fondation.ens.psl.eu